

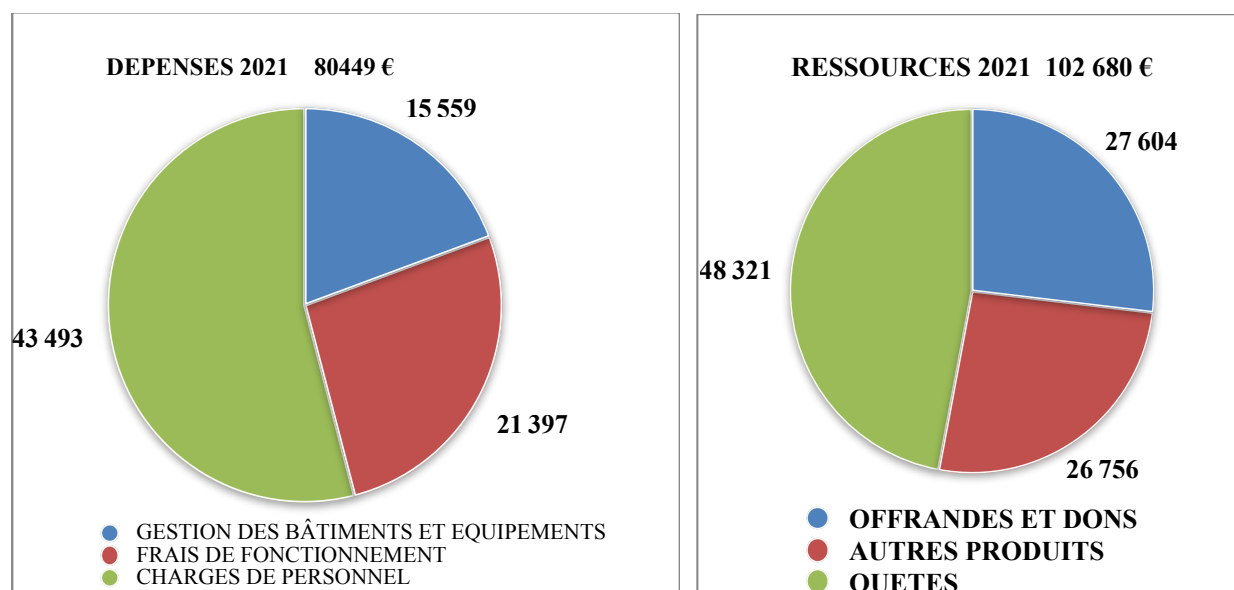
DEPENSES

En 2021, pour assurer sa pastorale, la Paroisse de Plaisir a dépensé 80 449 €, dont 43 493 € en salaires et charges pour rémunérer les prêtres, la secrétaire paroissiale, ainsi que la femme de ménage.

Les frais de fonctionnement, en baisse exceptionnelle en 2020, sont cette année : 21 397 €.

Les dépenses de chauffage, d'éclairage et d'entretien du presbytère, de la salle paroissiale et de l'église sont 15 559 € dont 3 500 € de travaux d'entretien.

Comme les années précédentes, il n'y a pas eu de dépense d'investissement prise en charge par le Diocèse



RECETTES

Les recettes sont de 102 680 € contre 74 524 € en 2020 (effet Covid).

Les quêtes progressent à 48 321 € (31 894 € en 2020),

dont 8 513 € en quêtes par monétique (carte bancaire et l'application la quête).

Les dons (obsèques, mariages, baptêmes, offrandes diverses,...), sont en augmentation à 27 604 € (21 354 € en 2020).

Les autres recettes dont les inscriptions au catéchisme et les cierges particulièrement ainsi qu'un reversement du denier par l'ADV ont augmenté à 26 756 € (19 861 € en 2020)

Ces comptes présentent un résultat positif de 22 231 € pour financer des travaux à venir.

Le montant 2021 du Denier de l'Eglise est 53 627 € (2020 : 56 196 €), le Diocèse pourra le reverser à des paroisses en difficultés financières et il a reversé une partie de l'augmentation aux paroisses qui s'efforcent de mieux collecter le denier.